

**Sujet :** [INTERNET] Consultation chasse période complémentaire vénerie sous terre blaireau  
2021

**Date :** Thu, 29 Apr 2021 15:33:13 +0200

**De :** Elise BLOTIERE

Monsieur le préfet,

Je suis, comme de nombreuses autres personnes, opposée à la période complémentaire de déterrage de blaireaux que vous proposez.

La vénerie sous terre est une pratique particulièrement cruelle, d'un autre temps, qui provoque un stress important pour les animaux, et notamment pour les femelles et leurs petits. Les petits sont dépendants de leur mère jusqu'à l'automne, la période complémentaire de vénerie sous terre est donc souvent fatale pour les petits quand leur mère est massacrée. Cela entre en contradiction avec l'article L. 424-10 du Code de l'environnement, selon lequel « il est interdit de détruire (...) les portées ou petits de tous mammifères dont la chasse est autorisée ».

De plus, cette pratique détruit les terriers, qui servent aussi de refuge à d'autres animaux, dont certains sont protégés. Le conseil de l'Europe recommande d'ailleurs d'interdire le déterrage pour cette raison notamment.

Le blaireau est un animal pacifique, sa population est en déclin depuis plusieurs années à cause de l'activité humaine (le trafic routier à lui seul est responsable de la mort de très nombreux animaux). Il est d'ailleurs protégé dans plusieurs pays européens. L'argument de la surpopulation utilisé par certaines préfectures françaises est faux : aucune surpopulation n'est constatée dans les régions (comme le Bas-Rhin) ou les pays dans lesquels cet animal n'est pas chassé.

Les dégâts occasionnés par les blaireaux sur les cultures sont très faibles, et très localisés. Pour les empêcher, il existe une méthode plus simple et plus humaine que le massacre de ces animaux : le répulsif.

J'espère que mon avis sera lu et que vous publierez la synthèse des avis qui vous seront envoyés.

Sincères salutations.

Élise Bettencourt